



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Certificat de formation à la gestion associative (CFGGA)

Résultats de l'enquête réalisée
auprès des DRAJES
en janvier 2024

Table des matières

Introduction	3
I. Chiffres généraux	3
Total des organismes habilités recensés et des certificats délivrés par année	3
Répartition par région par nombre d'organismes habilités en 2023	4
Carte du nombre d'organismes habilités par régions en 2022	4
Nombre de certificats délivrés par région	5
Nombre d'organismes habilités par région en 2009, 2017 et 2022	5
Nombre d'organismes habilités depuis le début du CFGA	6
Types d'organismes habilités (pourcentage)	6
II. Domaines d'activité.....	7
Les domaines d'activité des organismes habilités en 2022 et 2023	7
Evolution des domaines d'activité d'organismes habilités CFGA entre 2018 et 2023	8
III. Enjeux actuels autour du CFGA	9
Une formation qui répond à un besoin	9
Limites du CFGA	9
Autres propositions	10
Conclusion et préconisations.....	11

Introduction

Le certificat de formation à la gestion associative (CFGa) est un certificat délivré aux personnes qui ont suivi une formation théorique (30 heures) et pratique (20 jours) en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association. Les candidats à l'obtention de ce certificat doivent être membres d'une association déclarée et âgés de seize ans au moins au premier jour de la formation. Les deux parties de la formation sont coordonnées par le responsable pédagogique de l'organisme de formation. Cette formation doit être assurée par un organisme habilité par l'État chaque année – l'habilitation est valable un an.

L'étude a été réalisée au moyen d'un questionnaire portant sur le nombre d'information quantitatives disponibles dans les services des DRAJES qui correspond au deux précédents questionnaires réalisés en 2010 et 2018. Seule la Guyane n'a pas répondu au questionnaire adressé cette année mais il est très probable qu'il n'y ait pas de CFGa délivrés ni d'organismes habilités sur ce territoire. Malgré cette récurrence et en l'absence d'outils informatique dédié, il n'y a pas de données pour les années 2011-2014. L'analyse a été complétée par une deuxième enquête auprès des DRAJES au moyen de questions ouvertes qui ont permis de mettre à jour plusieurs enjeux autour du CFGa.

I. Chiffres généraux

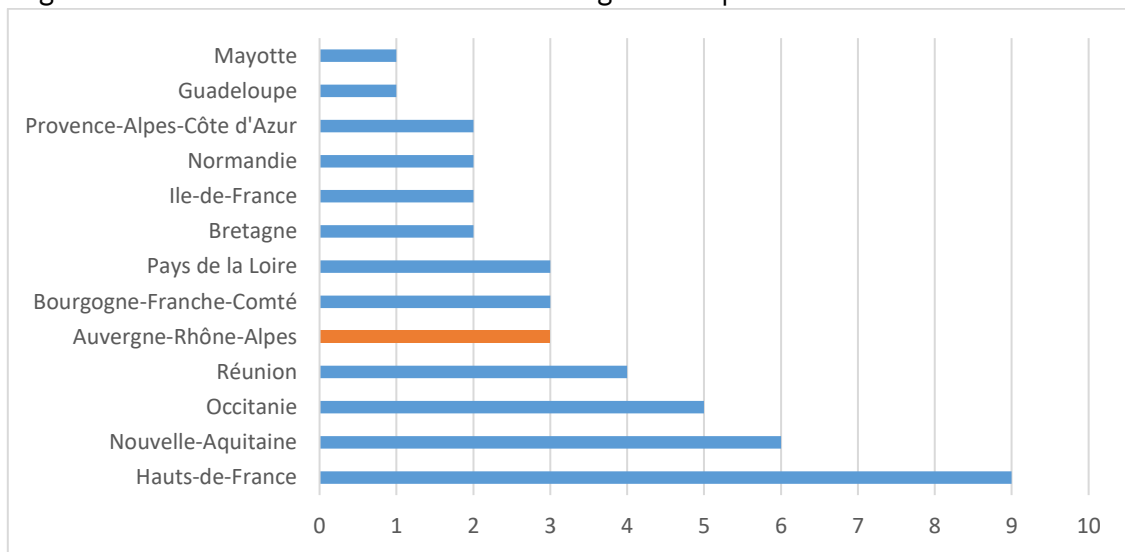
Total des organismes habilités recensés et des certificats délivrés par année

Année	Organismes habilités	Certificats délivrés
2008	6	73
2009	45	242
2010	46	-
2015	34	386
2016	40	353
2017	53	366
2018	31	267
2019	26	262
2020	34	150
2021	43	219
2022	43	310
2023	40	265

Ce tableau présente tous les chiffres obtenus par les trois enquêtes successives (2010, 2018 et 2023). Il est à prendre avec précaution, car toutes les régions n'ont pas toujours fourni de données pour chaque année. En 2010, les données sur les certificats délivrés sont incomplètes et nous ne pouvons pas présenter d'estimation fiable pour cette année.

Répartition par région par nombre d'organismes habilités en 2023

Les régions sont celles issues de la réforme des régions adoptée en 2015.



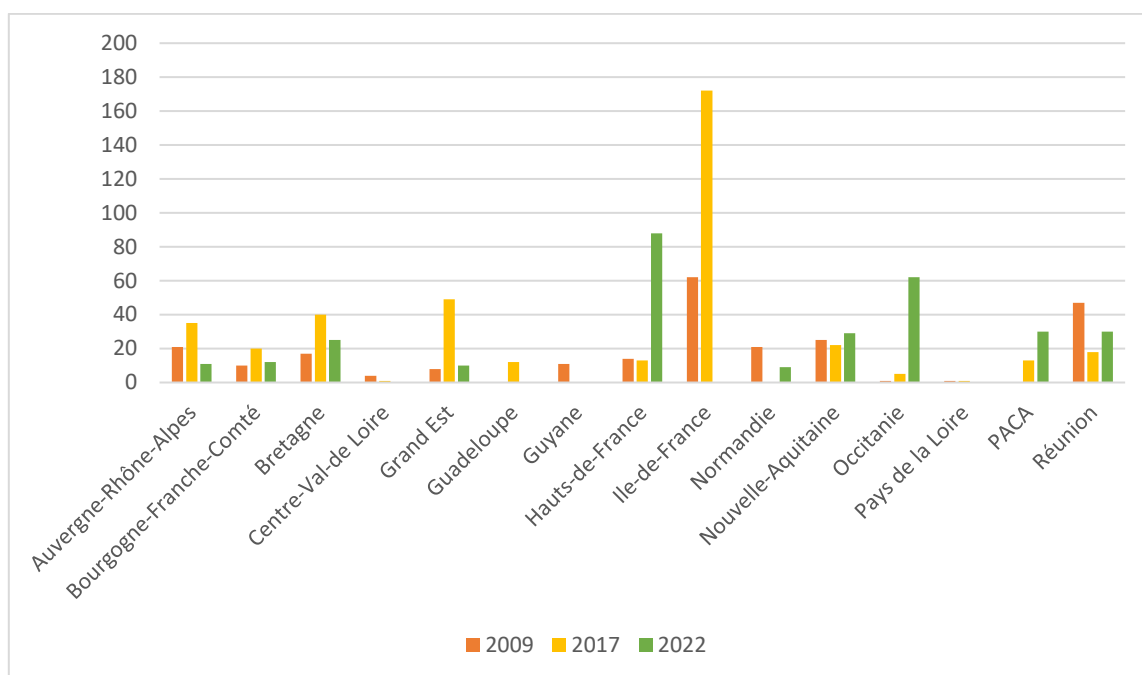
Précisions : l'AURA n'ayant pas encore les chiffres pour 2023, nous avons repris le nombre d'organismes habilités en 2022 pour cette région.

Ainsi, cinq régions n'ont pas habilité d'organismes en 2023 : Centre-Val-de-Loire, Corse, Grand-Est, Guyane, et Martinique. La plupart des régions (7/13) ont habilité seulement deux ou trois organismes en 2023 ; seulement une minorité de région (4/13) a habilité quatre organismes ou plus en 2023.

Carte du nombre d'organismes habilités par régions en 2022



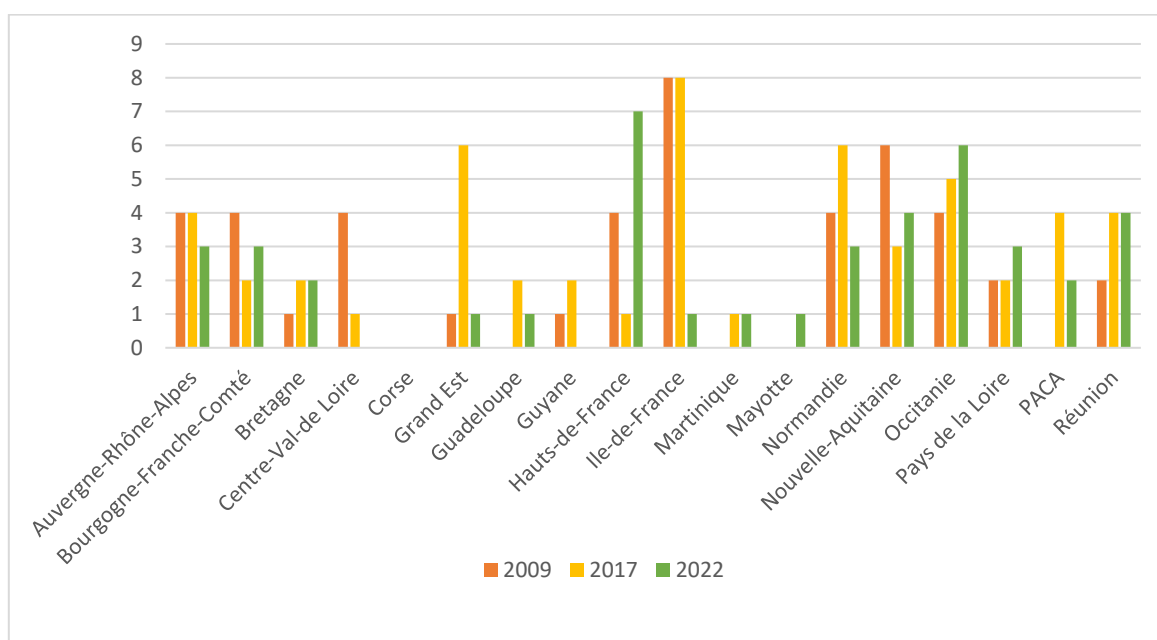
Nombre de certificats délivrés par région



Précisions : Il manque des données en 2009 pour la Guadeloupe, PACA, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie, le Grand-Est et en 2022 pour la Guyane, l'IDF et les HDF. La Corse, la Martinique et Mayotte n'ont délivré aucun certificat sur ces trois années.

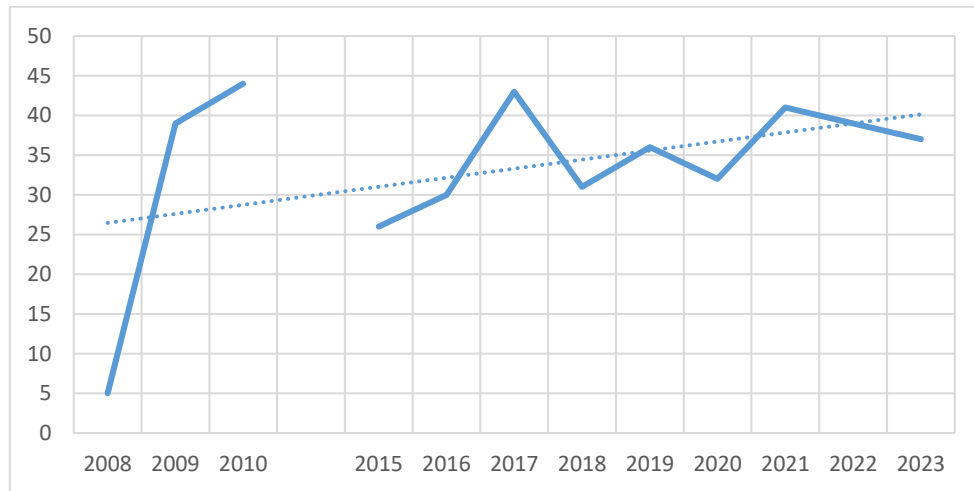
D'après les trois enquêtes réalisées, 2881 CFGA ont été délivrés depuis 2008 (il n'y a pas de données pour les années 2011-2014). Ce chiffre sous-estime largement la réalité du fait qu'il n'y a pas de suivi systématique du dispositif ; seuls les organismes qui redemandent l'habilitation transmettent des données aux DRVA dans leur bilan.

Nombre d'organismes habilités par région en 2009, 2017 et 2022



Précisions : Il manque des données en 2009 pour la Guadeloupe, PACA et le Grand Est et en 2022 pour la Guyane, l'IDF et les HDF.

Nombre d'organismes habilités depuis le début du CFGA



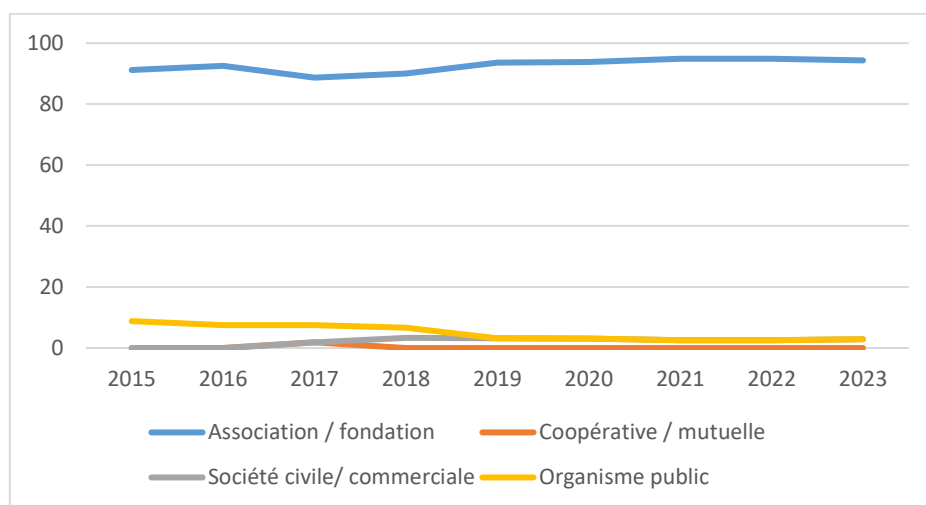
Précisions : la courbe de tendance est représentée en pointillés.

Ce graphique est à utiliser avec précaution car :

- Il n'y a pas de données pour les années 2011 à 2014
- Sont exclues de ce graphique les régions pour lesquelles les données étaient incomplètes : BFC, Corse, Grand-Est et la Guyane. Néanmoins, certaines de ces régions ont pu habilitier plusieurs organismes et parfois de nombreux certificats ont été délivrés dans l'année (7 organismes habilités en Grand-Est en 2015 et 63 certificats délivrés). Ce graphique permet donc bien d'évaluer la tendance uniquement.

Le manque de données pour les années 2018-2020 nous empêche de faire le même graphique sur le nombre de CFGA délivrés.

Types d'organismes habilités (pourcentage)



La très grande majorité des organismes habilités est de forme associative, et ce depuis le début du CFGA : 94% en 2023.

II. Domaines d'activité

Dans notre enquête, nous avons repris les différents domaines d'activités de l'INJEP :

- Action sociale, action humanitaire et caritative, santé
- Culture, spectacles et activités artistiques
- Défense de causes, de droits, d'intérêt
- Enseignement, formation et recherche non médicale
- Gestion de services économiques et développement local
- Loisirs, divertissements, vie sociale
- Sports

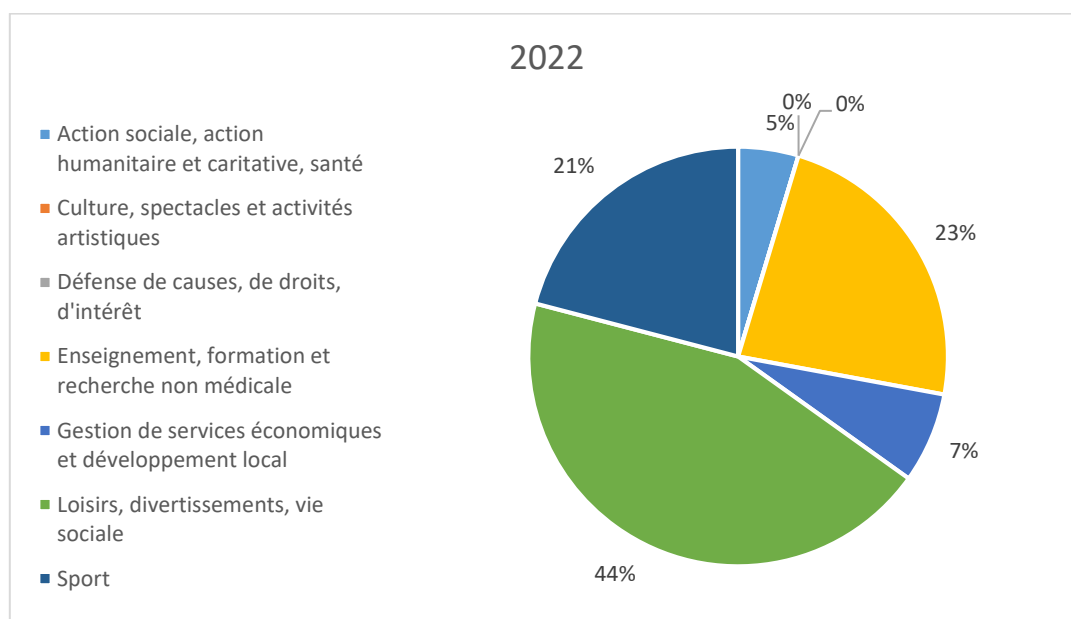
La question du domaine d'activité de l'organisme habilité n'avait pas été posée lors des enquêtes précédentes. Etant donné que l'enquête en 2023 portait sur des données vieilles de cinq ans, toutes les régions n'ont pas réussi à obtenir ces données, ce qui minore les résultats. C'est notamment le cas pour la Bourgogne Franche-Comté, le Grand-Est et la Corse (ces deux dernières régions ne font néanmoins pas de CFGA à l'heure actuelle).

Deux remarques sont importantes à prendre en compte concernant les secteurs d'activité :

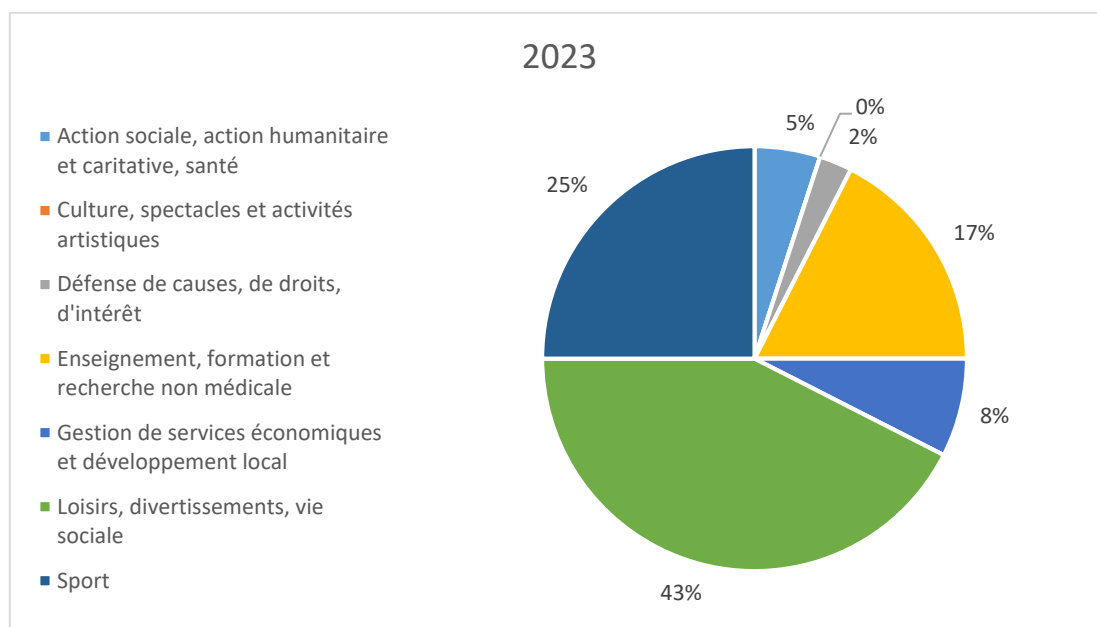
- Les associations et fédérations locales de la Ligue de l'enseignement ne sont pas classées dans la catégorie « Enseignement » mais dans les « Loisirs » ;
- Les Maisons des associations ne sont pas toujours classées dans la même catégorie selon les régions (« Développement local » ou « Enseignement »)

Mais cela permet tout de même d'évaluer l'importance du secteur sportif comparé aux associations et fédérations locales de la Ligue de l'enseignement, ce qui est l'objectif initial de cette partie : environ un quart des organismes habilités sont dans le secteur sportif.

Les domaines d'activité des organismes habilités en 2022 et 2023

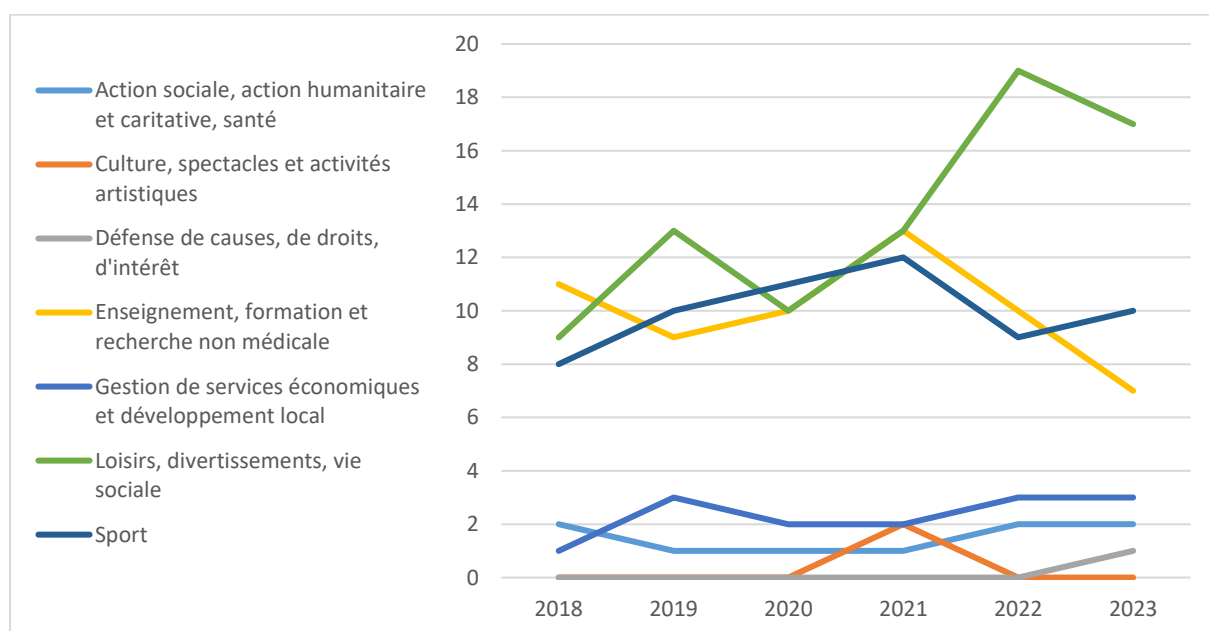


En 2022, le secteur le plus important de CFGA est de loin celui de loisirs (44%). S'en suit celui de la formation (23%), puis celui du sport (21%), avec notamment des CDOS habilités.



En 2023, si le secteur le plus important reste celui des loisirs (43%), le secteur des sports (25%) dépasse celui de la formation (17%). Le secteur de la gestion de services économiques et du développement local se maintient en 4^e position, passant de 7% à 8%.

Evolution des domaines d'activité d'organismes habilités CFGA entre 2018 et 2023



Nous constatons donc que depuis 2018, les organismes habilités proviennent de trois domaines d'activité principaux : les loisirs, le sport et la formation.

III. Enjeux actuels autour du CFGA

Une formation qui répond à un besoin

L'enquête quantitative a été complétée de questions ouvertes adressées au DRAJES qui ont permis de mettre à jour plusieurs enjeux autour du CFGA. Tout d'abord, il est important de souligner que les services qui habilitent, estiment que le CFGA est un dispositif très pertinent :

- Il permet la montée en compétence de (futurs) dirigeants
- Il est transversal et permet de sortir des logiques de développement sectoriel que l'on retrouve dans les institutions et les têtes de réseaux associatives. Ainsi, lors des sessions, la diversité des participants est considérée comme une véritable plus-value
- Le certificat permet de reconnaître des compétences acquises, et le fait qu'il repose sur un décret lui donne de la légitimité. Son uniformisation au niveau national lui donne de la visibilité, tout en permettant une certaine liberté pédagogique et donc une adaptation au public ciblé et au tissu associatif local.

Limites du CFGA

Néanmoins, le CFGA présente plusieurs limites :

- Il existe de grandes disparités selon les régions. Il est globalement très faiblement connu et promu, ce qui est en partie dû à son modèle économique. Le portail de formations de bénévoles bientôt mis en place par le Mouvement associatif au niveau national pourra aider les bénévoles à trouver des sessions de formation.
- Il n'y a pas de suivi systématique au niveau national. Pour éviter des charges de reporting, cela suppose une dématérialisation de la demande, de la décision et du compte rendu.
- Sa longueur (30h de formation théorique et 20 jours de stage pratique) fait que peu de bénévoles vont au bout de la formation, par manque de temps. Peu de stagiaires obtiennent effectivement le CFGA. Par exemple, la MDA de Roubaix a indiqué avoir eu, depuis 2018, 183 candidats au CFGA, dont 31 ont entrepris la démarche jusqu'au bout et ont eu leur CFGA ; autrement dit pour cet organisme seuls 17% des candidats inscrits obtiennent leur CFGA. Cela explique le faible nombre de CFGA délivrés dans l'année, qui ne correspond pas au nombre de stagiaires inscrits initialement. Pour adapter le processus de formation théorique aux contraintes de temps des bénévoles, une partie de la formation pourrait être dématérialisée (format MOOC).
- Le contenu de la formation (modules) n'a pas été mis à jour depuis longtemps. Le programme réglementaire ne mentionne pas les outils numériques, la transition écologique, l'égalité femmes/hommes, sujets incontournables aujourd'hui.
- Il n'est pas ouvert aux volontaires de Service Civique alors que ceux-ci s'engagent en grande partie dans des associations, ont une formation obligatoire prévue dans leur contrat et la probabilité qu'ils continuent leur engagement au-delà de leur service civique est très élevée. Un partenariat pourrait être envisagé avec l'ASC.
- Il n'est pas non plus officiellement ouvert aux salarié-es d'associations mais dans certaines sessions ils représentent pourtant une part importante des stagiaires. Par exemple, la session proposée en 2023 par le CDOS de Haute-Savoie a concerné 4 salariés et 1 bénévole. C'est une mixité reconnue comme riche, qui permet aux

différents statuts de mieux travailler ensemble dans l'association par la suite. Cela pose la question du statut de cette formation et du certificat au regard de la formation professionnelle.

- Il n'y a pas de sanction prévue en cas de délivrance du CFGA par une structure associative qui n'est pas habilitée (sans demande d'habilitation ou habilitation rejetée) et on ne peut pas *invalid*er un CFGA, ce qui du coup rend la procédure d'habilitation accessoire pour ceux qui ne veulent pas "jouer le jeu".

Autres propositions

Deux autres propositions ainsi que des initiatives locales ont émergé récemment :

- Il semblerait que le CFGA puisse être un outil intéressant dans la dynamique Guid'Asso, en permettant de former les personnes des structures accompagnatrices. Cela pose la question des niveaux de CFGA : initiation et perfectionnement. La réflexion sur un référentiel pour les acteurs de l'accompagnement est déjà en cours dans le cadre de Guid'Asso.
- Utiliser des open-badges pour une meilleure reconnaissance du CFGA, avec par exemple un badge par module et un metabadge « CFGA » automatiquement délivré lorsque tous les modules sont obtenus. La MDA de Tourcoing (HDF) travaille déjà sur ce projet, les open-badges seront disponibles dans l'année.
- Le CNOSF a axé son programme [Dirigeants de demain](#) autour du CFGA.
- Réflexions sur un CFGA hybride en Hauts-de-France et en région PACA.
- Les CDOS 07 et 74 veulent proposer un CFGA bis au répertoire spécifique de France Compétences
- La Chambre des Associations de Saint-Maur-des-Fossés a noué un partenariat avec l'Université Paris 8 pour proposer le CFGA dans le parcours universitaire d'étudiants qui travailleront très probablement dans des associations (secteur social et ESS). De même à [Toulon](#) avec la Ligue de l'enseignement – FOL83.

Conclusion et préconisations

Le CFGA n'ayant pas évolué depuis sa création en 2008, il pourrait être pertinent de réunir les acteurs pour étudier les évolutions souhaitables du dispositif de nature à ce qu'il corresponde davantage aux attentes et aux réalités du monde associatif. Il répond à un besoin réel de formation des dirigeants d'associations, et cela permettrait éventuellement de réduire la différence entre le nombre de stagiaires inscrits et le nombre de CFGA délivrés, tout en augmentant le nombre d'inscriptions et en le rendant plus visible.

En synthèse, les pistes d'amélioration proposées sont :

- ❖ Dématérialiser la demande ;
- ❖ Dématérialiser une partie du CFGA ;
- ❖ Mettre à jour le référentiel ;
- ❖ Prévoir une sanction en cas de CFGA délivré sans l'habilitation ;
- ❖ Eclaircir les conditions d'obtention du CFGA pour les personnes étudiantes, salariées et volontaires en Service Civique.

Les prochaines étapes préconisées sont :

1. Faire une enquête complémentaire auprès des organismes habilités pour mieux connaître le profil des stagiaires du CFGA et adapter la formation à leurs besoins ;
2. Modifier l'arrêté du 15 décembre 2008 pris pour l'application du décret n° 2008-1013 du 1er octobre 2008 et engager un processus de digitalisation sur LCA/Osiris/LCB-API Asso ou Démarches Simplifiées (expression des besoins pour DivSI) ;
3. Constituer un groupe de travail pour analyser les retours d'expérience des initiatives locales sur le CFGA de manière à les partager plus rapidement dans le cadre d'un espace de partage d'expériences sur le CFGA.